

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre enfant **est accepté(e) comme interne** au sein du lycée.

Afin de vous accueillir au mieux, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance d'ores et déjà des quelques consignes et recommandations suivantes, qui ne sont qu'un extrait du Règlement Intérieur, document de référence.

Installation : Choix de la chambre en fonction des affinités entre élèves. Néanmoins, en cas de Vie Scolaire difficulté, la vie scolaire décidera de la répartition, en privilégiant le regroupement par classe et les conditions de réussite et de bien-être des élèves.

Téléphone

04 71 61 73 32

04 71 61 73 33

04 71 61 73 35

« Le Mazel »
BP 61
43120 Monistrol/Loire

Trousseau et matériel nécessaire :

- Literie : (couette, housses de couette et de traversin (traversin fourni), drap de dessous, oreiller et taie et le linge de toilette. Les élèves ont la possibilité d'apporter un oreiller, mais le traversin est fourni. Les couettes sont obligatoires (sacs de couchage interdits pour raison d'hygiène). La literie doit être changée au minimum toutes les deux semaines. Pour les grandes vacances, l'élève doit emporter toutes ses affaires. Il est fourni un protège-matelas qui devra être restitué en fin d'année scolaire.
- Prévoir un cadenas pour fermer l'armoire attribuée à l'élève en début d'année.
- Prévoir des chaussons ou pantoufles. Les chaussures doivent être déposées à l'entrée de l'internat sur le meuble prévu à cet effet.

Etat des lieux

Lors de l'installation, et au terme du séjour, une fiche précisant l'état des lieux et du mobilier est remise à l'élève, qui devra vérifier et signer le document.

En cas de dégradation, même involontaire, du mobilier ou des équipements mis à disposition, le remplacement du matériel dégradé sera pris en charge par la famille.

Pas de stockage de denrées périssables ou à cuisiner, pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Les médicaments (accompagnés des ordonnances) doivent être déposés à l'infirmerie.

Déroulement d'une soirée/journée

Le lundi matin : les élèves accèdent à l'internat par le portail situé boulevard F. Mitterrand, ceci entre **7h30 et 7h50**. Ils déposent leurs bagages dans les bâtiments d'internat. Les bâtiments sont fermés entre 7h50 et 18h les mardis, jeudis et vendredis et entre 7h50 et 13h00 le mercredi. Les élèves qui commencent les cours après 8h10 le lundi peuvent choisir d'arriver plus tard. Dans ce cas, le stockage des valises se fera dans le bâtiment d'externat vers la vie scolaire.

Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, les élèves doivent se présenter au self pour prendre leurs petits déjeuners à partir de 7h et au plus tard 7h40. L'heure limite de 7h40 doit être **absolument respectée** pour permettre à l'élève d'avoir le temps de prendre son petit déjeuner, de se laver les dents, ... et aux cuisiniers de préparer les déjeuners.

Le soir : après la dernière heure de cours de la journée, temps libre jusqu'à 18h30 (temps durant lequel la famille autorise ou non la sortie de l'établissement). Sur ce créneau horaire, l'accès au CDI est possible. Les élèves peuvent se présenter à l'infirmerie entre 17h45 et 18h25.

Tout élève malade le jour même absent ne sera pas accepté à l'internat le soir.

A 18h30 (18h20 le mercredi), passage obligatoire au self. De 19h15 à 19h25, temps libre devant les bâtiments d'internat.

De 19h30 à 21h, temps d'étude **OBLIGATOIRE**, différencié selon le niveau de scolarité :

- en salle pour les élèves de seconde (avec encadrement et aide d'assistants d'éducation) au 1^{er} trimestre, par la suite possibilité d'étude en chambres si les résultats le permettent, téléphones/appareils numériques remis aux surveillants.
- en chambres pour les élèves de **première et terminale**, avec porte ouverte et téléphones/appareils numériques remis aux surveillants. En fonction des résultats, l'étude en salle peut devenir obligatoire

Les élèves qui ont besoin de faire une recherche pédagogique peuvent demander l'accès aux ordinateurs de l'établissement. Les assistants d'éducation organisent et surveillent les accès à ces ordinateurs, réservés à des usages uniquement pédagogiques.

De 21h à 21h15, possibilité de prendre une pause extérieure devant le bâtiment d'internat.

De 21h à 21h50, temps libre où les élèves peuvent se déplacer aussi d'une chambre à l'autre, mais pas de sortie autorisée du bâtiment. Ils peuvent aussi prendre leur douche durant ce temps.

A 21h50, les élèves regagnent leur chambre et se préparent au coucher (brossage de dents, pyjama...)

A 22h, les élèves doivent **impérativement** remettre leur téléphone aux surveillants d'internat, un temps de lecture est autorisé jusqu'à 22h30 puis extinction des lumières et coucher des élèves.

Pour une communication plus rapide, un numéro de téléphone spécifique est à disposition pour joindre directement un surveillant à l'internat : **06.76.48.18.03**

Les internes sont autorisés à regarder la télévision, un soir par semaine, sur inscription (avant 19h15) auprès des AED.

En cas de constat d'un comportement anormal d'un élève par un personnel d'astreinte et/ou une infirmière, pouvant être le résultat d'une consommation d'alcool ou d'un produit psycho-actif et pouvant mettre en danger le jeune, la famille est immédiatement contactée pour venir reprendre en charge son enfant et gérer sa sécurité.

Le mercredi : l'accès à l'internat (**strictement réservé aux élèves internes**) est possible entre 13h et 18h15. Repas à 18h20. L'étude est facultative ce soir-là. Des sorties (notamment au cinéma La Capitelle, proche du lycée et avec participation financière des familles) peuvent ponctuellement être organisées et encadrées par les équipes éducatives.

En cas d'activité extra-scolaire durant la semaine, la famille est priée de prendre contact avec l'un des CPE pour étude de cette demande.

Règlement interne de la chambre :

- Ne pas déplacer le mobilier, lit, bureau armoire,
- Les affiches et photos sont fixées uniquement sur les murs avec de la « Patafix » à une hauteur maximum de 1m80.
- Dans la chambre, aucun objet (sac ou vêtement) ne doit trainer au sol. Placard, penderie et porte manteaux sont à disposition pour ranger les effets personnels.
- Dans la salle d'eau, les produits cosmétiques doivent être rangés sur les étagères ou le serviteur de douche.
- Le linge de lit doit être régulièrement entretenu.
- A chaque période de vacances, le linge de lit doit être retiré

Activités proposées aux élèves internes : à titre indicatif, il était proposé l'an dernier

1) en soirée : par des professeurs des activités d'escalade et/ou de théâtre...

2) les mercredis après-midi :

- par les enseignants d'EPS avec l'UNSS de nombreuses activités,
- par les AED avec des sorties au cinéma, piscine ou des tournois en fonction des demandes

La MDL (Maison des Lycéens) organise de nombreuses activités : club musique, Radio lycéenne, tournoi de billard/babyfoot...

Conclusion : L'internat du Lycée Léonard de Vinci a pour objectif de créer les conditions de travail favorables à la réussite des élèves mais aussi un environnement propice à leur épanouissement sur un plan personnel, culturel et sportif.

Parvenir à ses objectifs passe par le respect par tous les élèves du règlement intérieur de l'internat.

Rentrée 2nde Internes : lundi 31 Août à 18h par l'entrée principale

Rentrée 1^{eres} et Tales : Mardi 1^{er} septembre à 18h

Réunion d'information le jeudi 3 Septembre à 18h à l'amphithéâtre.

